

Notre espérance de vie en baisse

Notre espérance de vie a connu par deux fois un léger recul dans les années 2010. Deux années sont à pointer du doigt : 2012 et 2015. Deux années où l'épidémie de grippe a provoqué une surmortalité.

En 2015, l'espérance de vie des Belges a enregistré un léger recul. C'est la deuxième fois que les analystes enregistrent une diminution au cours de ce XXI^e siècle. Or, comme en 2012, l'année 2015 a connu une épidémie de grippe assez violente.

En 2015, l'Institut de santé publique (ISP) a estimé que 690.000 personnes avaient consulté pour des syndromes grippaux. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont été deux fois plus touchées qu'au cours des six saisons précédentes.

SUR LES AÎNÉS

L'ISP a également constaté en 2015 que pour ces patients souffrant de la grippe, le taux de mortalité était légèrement plus élevé qu'au cours des deux saisons précédentes. Sur la base des données de mortalité des cinq dernières années, un peu plus de 28.000 décès étaient attendus au cours des trois premiers mois de 2015.

Dans les faits, un peu plus de 32.500 décès ont été rapportés, ce qui représente une surmortalité évaluée à près de 4.400 décès, soit

15,5 % de plus. Cette surmortalité significative était plus marquée chez les plus de 85 ans.

Les taux de mortalité observés en

En 2012 et 2015, la grippe a provoqué une surmortalité et l'espérance de vie a chuté

2015 étaient similaires à ceux rapportés lors de l'épidémie de grippe de 2011-2012.

À noter que la grippe de cette année a été, elle aussi, terriblement mortelle : pour janvier et février, on parle d'une surmortalité de 20 %.

MOINS EN WALLONIE

Outre ce phénomène grippal qui touche l'entièreté de la Belgique, on observe également que l'espérance de vie des Wallons est en deçà de la moyenne nationale d'après les chiffres de 2015.

La différence entre la Belgique et la Wallonie est de 1,5 an pour les femmes et de 1,8 an pour les

hommes. Cet écart tend à augmenter légèrement depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers, des maladies liées à des habitudes alimentaires et au tabagisme.

Une enquête santé a confirmé que ces mauvaises habitudes se rencontrent plus fréquemment en Wallonie que dans le reste du pays.

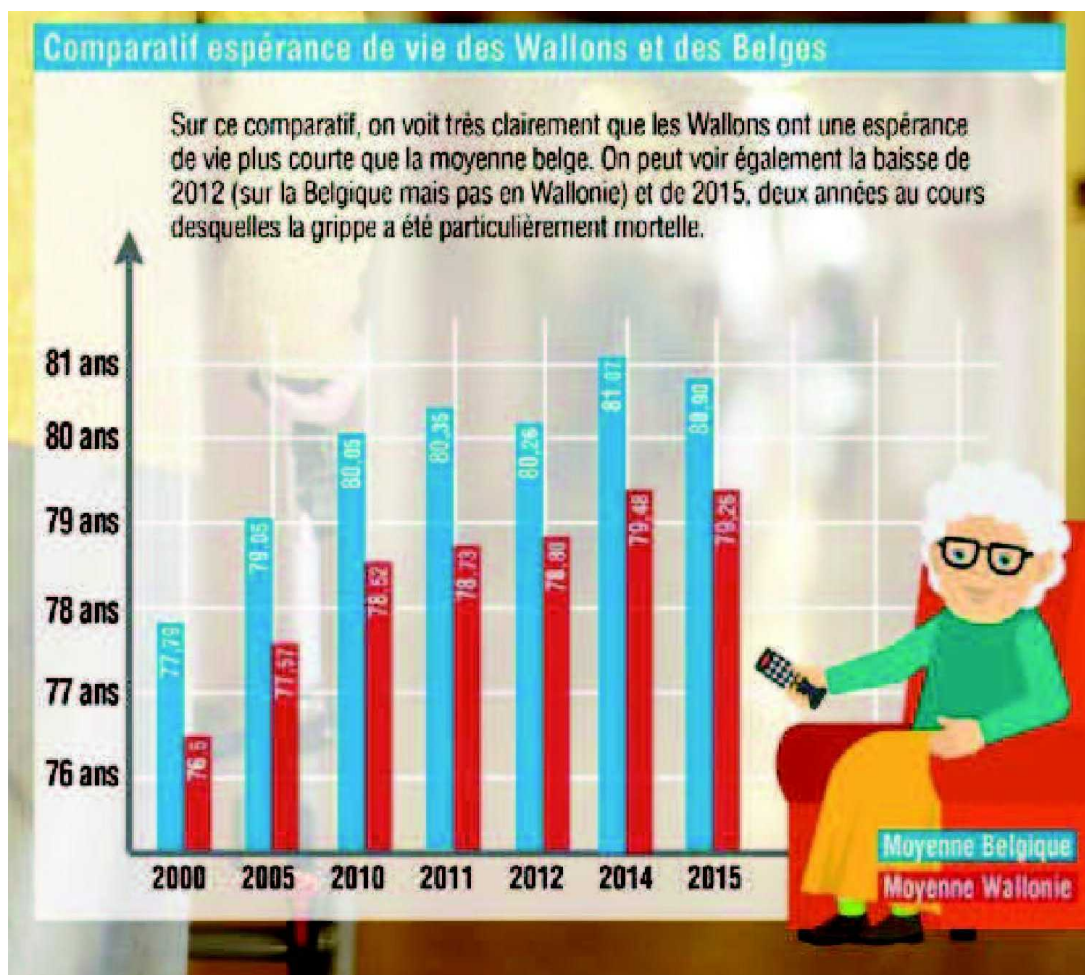
40.000 PERSONNES PAR AN

Au cours de ces 20 dernières années, le nombre des décès en Wallonie a tourné autour de 40.000 personnes par an.

En Flandre, la mortalité se maintient autour de 60.000 décès par an, en légère augmentation ces dernières années. Comme en Wallonie, le vieillissement de la population y est compensé par l'augmentation de l'espérance de vie.

Contrairement aux deux autres régions, le nombre de décès est en légère diminution à Bruxelles-Capitale. La population bruxelloise bénéficie en effet d'une structure par âge plus jeune. ●

M.P.



Espérance de vie plus courte

Le Wallon victime de son hygiène de vie

Comment expliquer que l'espérance de vie soit plus importante en Flandre qu'en Wallonie? Visiblement par une hygiène de vie différente.

Selon les enquêtes menées ces dernières années par nos services de santé, il apparaît qu'en Flandre, on bouge déjà plus: 46% de la population pratique

une activité physique au moins 30 minutes par jour. Dans les deux autres régions, ce taux tombe à 29% en Wallonie et 25% à Bruxelles.

Concernant le tabac, le taux de fumeurs de la Région flamande (23%) est meilleur que celui des Régions wallonne et bruxelloise (27%) et on y

trouve également moins de fumeurs intensifs (6,6%, contre 7,4% en Région wallonne et 9,4% à Bruxelles).

La consommation d'alcool est plus commune en Région flamande (83% des habitants) qu'en Région wallonne (78%) ou bruxelloise (70%).

En revanche, le taux de dépen-

dance à l'alcool est moins fréquent en Flandre (10%) que dans les autres Régions (11%-14%).

Quelques données qui expliquent une mortalité plus importante: plus de cancers et de maladies cardio-vasculaires en Wallonie. ●

Surmortalité due à la grippe**Pas toujours le bon vaccin**

Comment expliquer ces surmortalités hivernales certaines années ?

Par la virulence de la grippe bien entendu mais aussi par le fait que les personnes vaccinées ne le sont pas nécessairement pour les bonnes souches du virus.

C'est en tout cas l'explication donnée par l'Institut de Santé publique pour la saison 2014-2015.

Cet hiver-là, trois virus ont circulé simultanément

(A(H1N1), A(H3N2) et B), avec une forte prédominance des virus A(H3N2).

Les virus influenza A(H1N1) et influenza B en circulation étaient proches des souches vaccinales correspondantes, mais la souche A(H3N2) était différente de celle incluse dans le vaccin.

Avec une protection vaccinale globale de 19 %, les données montrent que le vaccin s'est avéré nettement moins efficace cette année-là. ●

DRAME À MONS**Corentin, 19 ans, retrouvé mort au pied d'un pont**

Mercredi aux alentours de 10h, le corps sans vie d'un jeune homme de 19 ans a été retrouvé. Il se trouvait en dessous du pont du RAVel, à Cuesmes, dans les buissons. Deux passants ont donné l'alerte, après quoi pompiers et policiers sont descendus sur place. Corentin Casalena habitait à quelques mètres de là, rue de Frameries, à Cuesmes. Que s'est-il passé, vers minuit, quand Corentin a quitté son domicile ? L'enquête est en cours.

« IL EST PARTI VERS MINUIT »

« Vers minuit, il a dit à son papa qu'il rentrait dans 10 minutes »,

raconte la maman de Corentin. Mais le jeune n'est pas revenu. « Le fait qu'il se trouvait sur le RAVel, à minuit, est, pour moi, tout à fait bizarre... Il avait son téléphone sur lui, il a été appelé par quelqu'un », explique la mère de famille.

Les circonstances du drame sont assez floues. D'après les premières constatations, Corentin serait tombé de la passerelle. S'agit-il d'un accident ? Corentin aurait-il été poussé ? Ou bien a-t-il mis fin à ses jours ? L'enquête est en cours auprès de la police judiciaire fédérale (PJF) de Mons.

Le parquet a été avisé des faits : « Nous n'excluons aucune hypothèse. Tout est possible, même un accident de circulation. Un médecin légiste a été envoyé sur place et une autopsie est prévue afin de comprendre ce qu'il s'est passé car les circonstances du décès sont toujours inconnues. À première vue, le jeune homme serait décédé des suites d'une chute car son corps n'a clairement pas été déposé là. »

Une autopsie était prévue ce mercredi soir afin de faire la lumière sur les circonstances floues qui entourent la mort de Corentin Casalena. ●

PROFONDEVILLE

Suicide de Mel : le beau-père suspecté de viol

Antoine, 41 ans, de Lustin (province de Namur), passe jeudi devant le tribunal correctionnel de Namur. La raison : il est poursuivi par le parquet pour attentat à la pudeur et viol sur sa belle-fille, Mel.

Mel, qui vivait à Lustin, s'est suicidée en 2015. Elle avait 18 ans. Avant de mettre fin à ses jours, elle a laissé une lettre où elle disait quitter ce monde en emportant avec elle « un terrible secret ».

« Suite à une dénonciation, la maman de la jeune fille ainsi que le beau-père ont été entendus une première fois. C'était début 2016. Mais ils ont tous les deux été relâ-

chés. Il n'y avait aucune preuve à charge de mon client », explique M^e Balleux, l'avocat d'Antoine. Mais l'ordinateur d'Antoine, le beau-père de Mel avait aussi été saisi. « Les enquêteurs ont alors analysé le disque dur et ils ont retrouvé des conversations via Skype entre mon client et la jeune fille. Ils ont découvert que les deux personnes avaient entretenu des relations sexuelles. En lisant les messages, on peut aussi constater qu'ils s'aimaient », ajoute-t-il.

EN PRÉVENTIVE

Antoine est réentendu en décembre 2016. Il est cette fois

placé en détention préventive. Il est d'ailleurs toujours derrière les verrous. *« La justice veut s'assurer que des relations n'ont pas eu lieu avant que la jeune fille n'ait atteint ses 16 ans »,* explique M^e Balleux. En effet, si Mel avait moins de 16 ans au moment de la relation, Antoine peut être condamné pour viol et attentat à la pudeur.

M^e Balleux signale que tout l'enjeu de ce procès est de savoir quand les faits ont commencé. Mais il souligne aussi que le « terrible secret » dont parle la jeune fille n'a peut-être rien à voir avec le dossier. ●